



Action sociale interministérielle

Assemblée plénière du 16 octobre 2025

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur Général de l'administration de la fonction publique,
Mr le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,
Mr le sous-directeur de la politique sociale,
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Si l'austérité demeure dans le projet de loi de finance présenté mardi par le premier ministre, elle semble moins rigide que ce qui avait été initialement annoncé. La CFDT espère que cette évolution se traduira positivement dans les moyens alloués à l'action sociale interministérielle pour 2026.

Dans cette attente, la CFDT continuera à se mobiliser et à porter ses revendications avec clarté et détermination, notamment sur les axes suivants :

Pour le logement

- Des réponses d'urgence pour les agents en situation précaire
- Une amélioration de l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP)
- Un accès facilité au logement intermédiaire, en particulier dans les zones tendues

Pour la famille

- Une diversification des modes de garde, au-delà du modèle classique des crèches
- Une bonification du CESU 0-6 ans pour les primo-bénéficiaires de moins de 35 ans et les familles monoparentales ;
- La création d'un CESU emploi services, destiné aux aidants familiaux ou à la garde d'enfants de plus de 6 ans, voire pour la cantine ... ;
- Une revalorisation du barème des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune (Circulaire du 4 janvier 2024)
- Le maintien du chèque vacances

Pour la restauration

- Une revalorisation de la prestation Interministérielle de Restauration (PIM)
- L'extension de la prestation repas à tous les agents, sans condition de lieu, au-delà des seuls restaurants administratifs (RA) ou inter administratifs (RIA) ;
- Une offre de restauration de qualité à tarification sociale à tous les agents publics.

Par ailleurs, la CFDT déplore que l'évolution du fonctionnement des commissions permanentes ait été décidée sans concertation. Ce nouveau format ne répond pas aux attentes : il limite les échanges et appauvrit les débats. Nous demandons donc une révision de ce fonctionnement, avec notamment la réintégration d'un volet budgétaire dans chaque commission.

Pour conclure, la CFDT réaffirme son engagement en faveur d'une action sociale ambitieuse, équitable et accessible à toutes et à tous.

Merci de votre attention.

Paris, le 16 octobre 2025